

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 399 900 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE VIDANGE DE BOUE DES ÉTANGS 2 ET 3 DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le Règlement numéro 1108-24 décrétant un emprunt de 399 900 \$ afin de financer les travaux de vidange de boue des étangs 2 et 3 de la station de traitement des eaux usées.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 3 avril 2024. Il a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 mai 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne ce treizième (13^e) jour du mois de mai l'an deux mille vingt-quatre (2024).

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière